

FRANÇAIS ET LANGUES ANCIENNES SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

A. du 9-8-2000. JO du 22-8-2000

NOR : MENE0001920A

RLR : 524-6

MEN - DESCO A4

Vu L. d'orient. n° 89-486 du 10-7-1989 mod.; D. n° 90-179 du 23-2-1990; A. du 25-4-1988 mod.; A. du 14-12-1992; A. du 16-2-1977; A. du 15-9-1993 mod.; A. du 18-3-1999 mod.; avis du CNP du 13-6-2000; avis du CSE du 29-6-2000

Article 1 - À compter de l'année scolaire 2001-2002, les dispositions de l'arrêté du 25 avril 1988, susvisé, relatives au programme de l'enseignement obligatoire du français dans les séries économique et sociale, littéraire, scientifique, sciences médico sociales, sciences et technologies industrielle, sciences et technologies de laboratoire, sciences et technologies tertiaires, techniques de la musique et de la danse, hôtellerie, sont annulées et remplacées par celles fixées en annexe du présent arrêté.

Article 2 - À compter de l'année scolaire 2002-2003, les dispositions de l'arrêté du 25 avril 1988 susvisé, relatives aux programmes des enseignements obligatoires au choix et facultatifs de latin et de grec ancien dans les séries économique et sociale, littéraire, scientifique, techniques de la musique et de la danse, sont annulées et remplacées par celles fixées en annexe du présent arrêté.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe 2

Langues anciennes Enseignement obligatoire ou option facultative

*Nouveaux programmes applicables à compter de
l'année scolaire 2002 - 2003*

I - PRÉAMBULE : LES LANGUES ANCIENNES AU LYCÉE

1 - Finalités

L'enseignement des langues anciennes au lycée répond à deux objectifs :

- contribuer, en liaison avec l'enseignement du français et des sciences humaines, à la formation de l'individu et du citoyen par l'accès, pour le plus grand nombre d'élèves, à l'héritage linguistique et culturel gréco-romain ;
- favoriser la formation de spécialistes des disciplines littéraires et de sciences humaines.

Avec l'ensemble des disciplines des sciences humaines, les langues anciennes permettent de comprendre l'importance du monde gréco-romain dans notre culture politique, historique, morale, littéraire et artistique. Elles permettent par ailleurs de prendre conscience du fonctionnement des systèmes linguistiques et renforcent l'apprentissage raisonné du lexique en langue maternelle. Elles contribuent enfin à l'acquisition de compétences intellectuelles grâce à la diversité des exercices qui structurent leur enseignement.

La lecture et l'interprétation des textes grecs et latins, dans le prolongement du collège, doivent permettre aux lycéens, en développant leurs compétences de lecteur :

- de se situer dans l'histoire et de comprendre les événements et idées d'aujourd'hui ;
- de mieux comprendre et mieux maîtriser, en l'enrichissant, leur langue maternelle par l'étymologie et par la traduction, comme par la comparaison avec les autres langues, romanes en particulier ;
- de mieux maîtriser les formes de discours ;
- de former leur capacité à argumenter et à délibérer par l'approche des modes de pensée antiques politiques, religieux et philosophiques ;
- de développer leur capacité d'imaginer par la connaissance des mythes et des représentations de l'Antiquité.

L'enseignement des langues anciennes contribue ainsi pleinement à la formation de la personnalité du lycéen comme individu et comme citoyen conscient, autonome et responsable. Il est donc en relation d'abord avec l'enseignement du français, mais aussi de l'histoire et de l'éducation civique, juridique et sociale, de la philosophie ; il renforce les compétences développées dans l'apprentissage des langues étrangères.

2 - Textes, genres et références historiques et culturelles

La lecture et la traduction d'extraits authentiques des œuvres majeures de la littérature latine et grecque contribuent à la constitution d'une culture commune. La lecture et l'étude de textes en traduction française visent à mettre en perspective des extraits étudiés dans une œuvre complète ou dans un groupement de textes.

La lecture et la traduction se construisent à partir des compétences et des savoirs acquis au collège, en langues anciennes et en français. Les élèves prennent progressivement conscience de la manière dont les genres, les œuvres, les problématiques s'inscrivent dans l'histoire romaine et grecque. A partir de la lecture des textes est ainsi fixée une chronologie sommaire de cette histoire dans ses aspects politiques, religieux, sociaux, littéraires et philosophiques.

Les textes et les références culturelles, les monuments et les sites étudiés appartiennent à la période qui s'étend, pour le latin, de la République à la fin de l'Empire, pour le grec, d'Homère à Plutarque. Dans ce cadre, le professeur peut faire parfois appel à des textes d'autres époques. Mais il ne charge pas son enseignement de notions de civilisation ou de langue étrangères au programme.

NB : Les jalons historiques à mémoriser seront spécifiés dans les documents d'accompagnement.

3 - Apprentissages et progression

L'étude des genres et des références culturelles part des acquis du collège. En latin, cette étude prend appui sur les connaissances historiques, sociales et politiques mémorisées concernant Rome, de ses origines à l'apogée de l'Empire de Trajan et Hadrien ; elle réactualise les éléments de la langue mémorisés ou identifiés : lexique (800 à 1000 mots mémorisés), morphologie et syntaxe retenus en fonction des thèmes et textes étudiés jusqu'en 3ème. En grec, cette étude prend appui sur les connaissances des mythes fondateurs d'Athènes et les représentations de la démocratie athénienne abordés en 3ème ; elle consolide les éléments de morphologie, de syntaxe et de lexique mémorisés en 3ème.

3.1 Lecture

Au lycée, la lecture des textes reste au centre de l'apprentissage, complétée par l'étude de l'image, de sites, et par la visite des musées. La com-

pétence de lecture a été progressivement construite au collège par des recherches sur un texte accompagné d'une traduction, des exercices de traduction orale cursive, de traduction écrite de brefs passages, des exercices structuraux, des exercices de résumé en français, des usages variés de traductions. Au lycée, la pratique de la traduction devient plus systématique pour tendre, en fin de formation, vers l'exercice traditionnel de la version écrite.

Ces deux activités, lecture et traduction, sont fondées sur l'approche des genres, des problématiques et des textes porteurs de références, replacés dans l'histoire politique, institutionnelle et culturelle, romaine et grecque. Cette approche s'harmonise avec les objectifs du cours de français.

3.2 Langue

Fondé sur des textes littéraires, l'apprentissage de la langue vise à l'acquisition d'un lexique, à l'étude de la syntaxe et des effets stylistiques et poétiques, condition nécessaire à la compréhension du texte et au travail du commentaire.

L'apprentissage du vocabulaire et celui de la grammaire sont conduits en relation avec la lecture des textes. Ces faits de langue sont découverts et reconnus dans les textes. Ils font aussi l'objet d'une présentation méthodique et systématique qui permet une comparaison fructueuse avec la langue française. Cette comparaison se fait également, sous une autre forme, dans la traduction.

L'apprentissage du vocabulaire, toujours en contexte, et sa mémorisation sont organisés autour des mots-outils et des champs lexicaux les plus fréquents dans les textes étudiés. En latin, les élèves disposeront en fin de lycée d'un bagage de 2000 à 2200 mots choisis en fonction de leur fréquence dans les textes étudiés et de leur productivité en français; en grec, d'un bagage de 1000 à 1200 mots. Connaître ce vocabulaire en fin de formation implique de la part des élèves un effort spécifique, régulier et soutenu, et de la part du professeur l'organisation de moments d'apprentissage.

NB : Les listes de référence indiquées pour le collège seront rappelées dans les documents d'accompagnement.

En lisant, en traduisant eux-mêmes et en confrontant un texte ancien à une traduction française, les élèves s'interrogent sur la syntaxe et la morphologie latines et grecques en même temps que sur celles du français contemporain. Ils affermissent ainsi leur maîtrise de la langue française.

Le programme indique les éléments à acquérir dans l'année mais le professeur construit sa propre progression. Si les textes à lire présentent du vocabulaire, des formes et des tournures syntaxiques que les élèves n'ont pas encore rencontrés, ce n'est pas un obstacle à la lecture: le professeur donne la solution; mais il veille à ce que chaque texte proposé ne comporte que quelques points étrangers aux acquis et aux apprentissages en cours.

En fin de terminale, les élèves sont en mesure de lire et traduire, oralement et par écrit, un texte appartenant à la littérature antique, ainsi que de le commenter; dans le commentaire, ils sont aptes à mettre en relation une problématique du texte latin ou grec avec l'une ou l'autre des problématiques abordées dans les cours de français, d'histoire ou d'éducation civique, juridique et sociale.

4 - Activités écrites et orales

Quelles que soient les modalités de lecture et de traduction retenues, on se souvient que l'intérêt de l'élève ne peut être maintenu s'il se borne à lire trois lignes d'un texte par séance.

Les pratiques de lecture incluent des exercices variés, oraux et écrits, dont la mémorisation de textes authentiques. Elles procèdent selon les modalités suivantes:

Le groupement de textes

Le professeur choisit des extraits autour d'une problématique et / ou d'une thématique; les extraits choisis sont suffisamment représentatifs pour donner aux élèves une idée de l'œuvre dont ils sont issus. Selon la difficulté des textes retenus, les élèves lisent de larges extraits (au moins une page d'une édition universitaire), ou des extraits courts (d'une dizaine de lignes ou de vers) que le professeur resitue dans une traduction plus large donnée en français.

La lecture suivie d'une œuvre

Les élèves lisent soit une dizaine de pages formant un ensemble (une scène de théâtre, une séquence narrative complète, une partie cohérente dans un discours), soit une suite d'extraits appartenant à la même œuvre.

Le commentaire

La compréhension du contexte de production et des valeurs portées par les textes latins et grecs est une des visées du commentaire. L'autre visée, tout aussi importante, est de faire accéder les élèves à la saisie intellectuelle et esthétique de ces textes pour nourrir leur réflexion d'aujourd'hui.

Les ressources de l'audiovisuel et de l'informatique (traitement de texte et documents multimédia) sont mises à profit chaque fois que possible. Le programme définit la progression générale du lycée (textes, genres, problématiques). Il laisse au professeur la liberté d'organiser précisément son projet pédagogique annuel pour chaque classe.

II - LATIN

1 - Textes, genres et références historiques et culturelles

Le professeur organise son projet pédagogique annuel autour des entrées suivantes:

1.1 Un grand historien: Tite Live

(vivier d'extraits pour une lecture suivie: Trasimène et Cannes, Scipion, histoire de Sophonisbe, Syphax, scandale des Bacchanales, discours de Fabius à Paul Emile ...).

1.2 Sciences et philosophie

- le naturel et le surnaturel

- observations du monde, interrogations scientifiques et philosophiques

(vivier d'auteurs pour deux groupements de textes: Lucrèce, Pline l'Ancien, Cicéron, Sénèque, Pline le Jeune).

1.3 Expression de soi et choix de vie

- lettres en prose, épîtres en vers

- poésie élégiaque et confessions

(vivier d'auteurs pour une lecture suivie et un groupement de textes: Cicéron, Pline le Jeune, Horace, Ovide, Tibulle, Saint Augustin).

Le projet pédagogique répartit les séquences, au nombre de cinq par exemple, de manière équilibrée sur l'année.

Les lectures de textes sont l'occasion de faire connaître aux élèves, en utilisant les ressources documentaires les plus variées, la cité de Rome, le site de Carthage, et différents lieux permettant d'illustrer les termes *domus* / *villa*.

2 - Langue

2.1 Lexique

Au fil des lectures, l'élève mémorise un lexique de 300 mots. Le professeur veille à réactualiser la mémorisation du lexique appris au collège et en classe de seconde.

2.2 Morpho-syntaxe

En fin d'année, les élèves connaissent la morphologie nominale et verbale. Ils ont rencontré, étudié et mémorisé en partie la plupart des éléments syntaxiques; la lecture des textes est l'occasion de s'arrêter sur les éléments principaux pour les mémoriser de façon définitive, en particulier sur l'expression des différentes circonstances:

- but (finale, relative au subjonctif, gérondif)
- cause (causale, relative au subjonctif, ablatif absolu)
- temps (temporelle, ablatif absolu)
- hypothèse (système conditionnel et ses nuances)
- conséquence (écart par rapport à la concordance des temps)

3 - Activités écrites et orales

On continue d'habituer l'élève, à partir d'une traduction individuelle, à traduire en une langue française contemporaine qui tient compte des visées esthétiques du texte latin. L'élève affine sa traduction de textes dont l'ampleur et la variété se modifient de la première à la terminale.

III - GREC ANCIEN

1 - Textes, genres et références historiques et culturelles

Le professeur organise son projet pédagogique annuel autour des entrées suivantes:

1.1 Un grand poète: Homère

(vivier d'extraits de l'Odyssée pour une lecture suivie: à préciser)

1.2 Conceptions de l'histoire: l'enquête, l'histoire encomiastique, l'histoire morale, l'analyse

(vivier d'auteurs pour un groupement de textes: Hérodote, Xénophon, Plutarque.)

Lecture de larges extraits en français, complétée par l'étude de courts extraits en grec de l'œuvre de Thucydide (par exemple, méthode de l'historien, livre I, la peste d'Athènes, livre II, conjuration des Quatre Cents, livre VIII...).

1.3 L'éloquence judiciaire et épидictique

- l'éloquence judiciaire
- l'éloquence épидictique: l'oraison funèbre, le panégyrique

(vivier d'auteurs pour deux groupements de textes ou pour un groupement de textes et une lecture suivie: Andocide, Lysias, Lycurque, Isocrate ...)

Le projet pédagogique répartit les séquences, au nombre de quatre par exemple, de manière équilibrée sur l'année.

Les lectures de textes sont l'occasion de faire connaître aux élèves, en utilisant les ressources documentaires les plus variées, l'art minoen et mycénien et les lieux du discours à Athènes (aréopage, héliée, boulè, ecclesia).

2 - Langue

2.1 Lexique

Au fil des lectures, l'élève mémorise un lexique de 300 mots dont les verbes irréguliers qu'il rencontre fréquemment. Le professeur veille à réactualiser la mémorisation du lexique appris au collège et en classe de seconde.

2.2 Morpho-syntaxe

En fin d'année, l'élève connaît:

- la morphologie verbale; les particularités de la langue d'Homère sont l'occasion de mémoriser la conjugaison des verbes contractes; le système de la conjugaison des verbes en - μι est mémorisé;
- la morphologie nominale des trois déclinaisons et celle des pronoms-adjectifs;
- les propositions subordonnées;
- les emplois de ᾠν, en particulier dans la proposition infinitive et la proposition participiale.

3.2 Accentuation

Comme en 3ème, tous les mots présentés aux élèves portent leur accent; les élèves apprennent les règles les plus simples de l'accentuation qui leur permettent de distinguer le sens (accentuation des formes verbales, des homophones).

3 - Activités écrites et orales

On continue d'habituer l'élève, à partir d'une traduction individuelle, à traduire en une langue française contemporaine qui tient compte des visées esthétiques du texte grec. L'élève affine sa traduction de textes dont l'ampleur et la variété se modifient de la première à la terminale.